

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 999 18 avril 2014

SOMMAIRE

1 Vision S.à r.l	Lasarte-FIS479	29
A D Vivre Luxembourg S.A47952	OI-Paper S.A	26
Armat Investment S.A 47948	Orion III European 21 S.à r.l 479	14
Atlas Reinsurance Consultants (A.R.C.) 47913	Orion III European 22 S.à r.l 479	06
ATMI S.à r.l	Parapharmacie S.à r.l479	38
Aximo IV S.A47952	PayPal 2 S.à r.l	22
Bebono S.A	Point Luxembourg Holding S.à.r.l 479	21
Bokx Holding S.à r.l	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à	
BO & MIAN Management 47950	r.l	
Bordeso Holding S.A	REDCOR Reaseguros S.A479	37
Bossok S.à r.l	Rexel RE S.A479	/37
Brantano Luxembourg S.A47950	Roadshow a.s.b.l	136
Cabinet Erman 47950	Roadshow a.s.b.l	136
Camoplast Solideal Holding S.A 47952	Senior Assist International S.à r.l 479	136
Computer Technology International Busi-	Sensata Investment Company S.C.A 479	3 5
ness (C.T.I.B.) S.A	Silver Oryx B 2007 S.à r.l 479	3 5
Daltrey Investments S.A 47951	Société Civile IMMOLAQ479	134
Danske Invest Management Company 47950	Spimelux S.A	38
Davex Private S.A. SPF47951	TenTwentyFour S.à r.l479	/30
Diamond Coinvestment S.C.A 47951	Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A 479	/31
Fund Partners47948	Verrinvest Luxembourg S.A 479	139
Illivama S.à r.l	Webster S.A	142
Infocadre S.à r.l	Wheels S.à r.l	139
INTERNATIONAL STRATEGIC CON- SULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A.	WW+ architektur & management S.à r.l479	34
47928	YOLE, Société Luxembourgeoise de Réas-	
IPEX Europe S.A	surances	37
Juladatigo's International47947		
Klenis Investment S.A		



Orion III European 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 184.430.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140853,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on January 29, 2014,

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société responsabilité limitée (S.à r.l) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion III European 22 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
 - exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
 - deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.



It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.



Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

- **Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.
- Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.
- **Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;



(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
- c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; and
- d) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL-2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent soixante mille euros (EUR 160.000), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140853,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 janvier 2014.



Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, **Dénomination**. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion III European 22 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
 - exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
 - déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.



Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de fa Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.



Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

- Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.
- Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.
- Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale. Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
- a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant sa résidence personnelle au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, ayant sa résidence personnelle au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, ayant sa résidence personnelle au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; et
- d) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays- Bas, ayant sa résidence personnelle au Korteraarseweg 59, NL-2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 février 2014. REM/2014/356. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023595/417.

(140028225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Atlas Reinsurance Consultants (A.R.C.), Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 92.649.

EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extra ordinairement en date du 12 février 2014: Que:

- L'actionnaire unique décide de renouveler, jusqu'à l'exercice 2016, aux fonctions de commissaire aux comptes, la société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social 36, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B38136.



Pour extrait sincère et conforme.

Signature

Référence de publication: 2014027640/15.

(140033905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Orion III European 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 184.432.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.853,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on January 29, 2014,

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société responsabilité limitée (S.à r.l) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion III European 21 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
 - exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
 - deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.



It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.



Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

- **Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.
- **Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.
- **Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should



the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
- c) Mr. Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; and
- d) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL 2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent soixante mille euros (EUR 160.000), ayant son siège social au 11/13,



boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 janvier 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion III European 21 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
 - exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
 - déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé



pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de fa Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.



Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

- Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.
- Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.
- Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale. Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
- a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant sa résidence personnelle au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, ayant sa résidence personnelle au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, ayant sa résidence personnelle au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; et
- d) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays- Bas, ayant sa résidence personnelle au Korteraarseweg 59, NL 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 février 2014. REM/2014/355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023594/417.

(140028254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Point Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.065.

Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nominer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1 er janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Point Luxembourg Holding S.à r.l. Signature Un Mandataire

Référence de publication: 2014028038/15.

(140033779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.930.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

PayPal PTE. LTD., a company incorporated in Singapore with registered office at 89, Neil Road, #03-01, SGP - 088849 Singapore and registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 200509725E (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares in PayPal 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.758 (the Company). The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 22 October 2013 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 - (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 143,000,000 (one hundred and forty-three million US dollars) to bring it from its current amount to USD 1,930,000,000 (one billion nine hundred and thirty million US dollars) by way of cancellation of 143,000 (one hundred and forty-three thousand shares of the Company (the Shares);
- (3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items; and
 - (4) Miscellaneous.
 - IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 143,000,000 (one hundred and forty-three million US dollars) to bring it from its current amount to USD 1,930,000,000 (one billion and nine hundred and thirty million US dollars) by way of cancellation of the Shares, as follows:

- (1) cancellation 91,000 (ninety-one thousand) Shares following the off-setting of the losses carried forward by the Company in an amount of USD 91,000,000 (ninety-one million US dollars); and
- (2) cancellation of 52,000 (fifty-two thousand) Shares, and subsequent repayment of an amount of USD 52,000,000 (fifty-two million US dollars) to the Sole Shareholder after a 30 (thirty) day waiting period starting on the date hereof.



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall from now on read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at one billion nine hundred and thirty million dollars of the United States of America (USD 1,930,000,000) represented by one million nine hundred and thirty thousand (1,930,000) shares, having a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (eur 1.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAÎT

PayPal PTE. LTD., une société constituée selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 89, Neil Raod #03-01, SGP-08849 Singapore, et immatriculée auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 200509725E (l'Associé Unique),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société). La Société a été constituée le 18 avril 2007 selon un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations numéro 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 octobre 2013 selon un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations numéro.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
 - (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de 143.000.000 USD (cent quarante-trois millions de dollars US) pour le porter de son montant actuel à un montant de 1.930.000.000 USD (un milliard neuf cent trente millions de dollars US) par l'annulation de 143.000 (cent quarante-trois mille) parts sociales de la Société (les Parts Sociales);
- (3) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus; et
 - (4) Divers.
 - IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 143.000.000 USD (cent quarante-trois millions de dollars US) pour le porter de son montant actuel à un montant de 1.930.000.000 USD (un milliard neuf cent trente millions de dollars US) par l'annulation des Parts Sociales comme suit:



- (1) annulation de 91.000 (quatre-vingt-onze mille) Parts Sociales suite à la compensation des pertes reportées par la Société d'un montant de 91.000.000 USD (quatre-vingt-onze millions de dollars US); et
- (2) annulation de 52.000 (cinquante-deux mille) Parts Sociales, et remboursement consécutif de 52.000.000 USD (cinquante-deux millions de dollars US) à l'Associé Unique après un délai d'attente de 30 (trente) jours à compter de la date des présentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de un milliard neuf cent trente millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.930.000.000 USD) représenté par un million neuf cent trente mille (1.930.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement MILLE TROIS CENTS EUROS (eur 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17383. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014028034/130.

(140033945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

IPEX Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.725.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme IPEX EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.725, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 du 6 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Modification de l'article 6 des statuts.
 - 2. Modification de l'article 12 des statuts.



- 3. Démission des administrateurs et administrateur-délégué actuels et décharge.
- 4. Nomination d'un administrateur unique.
- 5. Divers

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Suit la traduction anglaise:

"The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more that one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Suit la traduction anglaise:

"Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Tyndall Management S.A. et Alpmann Management S.A. de leurs fonctions d'administrateurs ainsi que de Nationwide Management S.A. de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique:

Madame Rika MAMDY, née à Dixmuide (Belgique), le 4 novembre 1946, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY. A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4830. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027899/86.

(140033562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

OI-Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 157.211.

In the year two thousand fourteen, on the fourth of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the board of directors of the public limited company "Ol-Paper S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 157211 (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated January 31, 2014;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 30 th , 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 161 of the 26 th of January 2011,

and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 23, 2013, not yet published.

- 2. The subscribed corporate capital is set at six million six hundred thirty two thousand four hundred and ninety Euros (EUR 6,632,490.-), divided into five hundred ninety-four thousand and forty-five (594,045) Ordinary Class A Shares and sixty nine thousand two hundred and four (69,204) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10,-) each.
- 3. Pursuant to paragraph 5.2 of article 5 of the articles of association of the Company, the authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten millions) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares).
- 4. Pursuant to paragraph 5.4 of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 30 th of November 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.
- 5. Through its resolution dated January 31, 2014, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of fifty-eight thousand two hundred thirty Euros (EUR 58,230.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of six million six hundred thirty-two thousand four hundred ninety Euros (EUR 6,632,490.-) up to six million six hundred ninety thousand seven hundred twenty Euros (EUR 6,690,720.-), by:
- (i) the creation, in the frame of the Co-Investors Plan A, of one thousand twenty-four (1,024) new Ordinary Class A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, at an issue price of forty Euros (EUR 40.-) per share, making ten thousand two hundred and forty Euros (EUR 10,240.-) for the corporate capital and thirty thousand seven hundred and twenty Euros (EUR 30,720.-) for the share premium, and
- (ii) the creation, in the frame of the Co-Investors Plan B, of four thousand seven hundred ninety-nine (4,799) new Ordinary Class B Shares at the nominal value of ten Euros (EUR 10.-) per share, making forty-seven thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 47,990.-) for the corporate capital,

(the "Newly Issued Shares").

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.



The justifying applications forms, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of eighty-eight thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 88,950.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

- 7. As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:
- "5.1. The subscribed corporate capital is set six million six hundred six hundred ninety thousand seven hundred and twenty Euros (EUR 6,690,720.-), divided into five hundred ninety-five thousand and sixty-nine (595,069) Ordinary Class A Shares and seventy-four thousand and three (74,003) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10,-) each."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "OI-Paper S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157211 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 31 janvier 2014;

un extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 26 janvier 2011,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2013, non encore publié.

- 2. Le capital social souscrit est fixé à six millions six cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 6.632.490,-), divisé en cinq cent quatre-vingt-dix mille quarante-cinq (594.045) Actions Ordinaires de Classe A et soixante-neuf mille deux cent quatre (69.204) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.
- 3. Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000.- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B).
- 4. Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 30 novembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de



pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

- 5. Par sa résolution du 31 janvier 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit mille deux cent trente euros (EUR 58.230,-) en vue de le porter de son montant actuel de six millions six cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 6.632.490,-) à six millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent vingt euros (EUR 6.690.720,-), par:
- (i) la création, dans le cadre du "Co-Investors Plan A" de mile vingt-quatre (1.024) Actions Ordinaires de Classe A nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un prix d'émission de quarante euros (EUR 40,-) par action, faisant dix mille deux cent quarante euros (EUR 10.240,-) pour le capital social et trente mille sept cent vingt euros (EUR 30.720,-) pour la prime d'émission, et
- (ii) par la création, dans le cadre du "Co-Investors Plan B" de quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (4.799) Actions Ordinaires de Classe B nouvelles à la valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, faisant quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 47.990,-) pour le capital social,
 - (les "Actions Nouvellement Emises").
- 6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des quatrevingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 88.950,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

- 7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:
- " **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à six millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent vingt euros (EUR 6.690.720,-), divisé en cinq cent quatre-vingt-quinze mille soixante-neuf (595.069) Actions Ordinaires de Classe A et soixante-quatorze mille trois (74.003) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 février 2014. LAC/2014/5833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014028023/150.

(140033495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

INTERNATIONAL STRATEGIC CONSULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.437.

Il est porté à la connaissance de tous:

Que la société COMPTEX Sàrl (RCS B129.165), 29, Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège social de INTERNATIONAL STRATEGIC CONSULTING, SOCIETE ANONYME - I.S.C. S.A., RCS Luxembourg B133437, au 29 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 Janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027898/12.

(140034102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Lasarte-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.342.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am vierundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Lasarte-FIS, eine Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonymé) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement specialise), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde vom 5. November 2007, aufgenommen durch den Notar Jean-Paul Hencks, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2712 vom 26. November 2007, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, und eingetragen in dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B133.342 statt.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Sonja Maringer, Privatangestellte, geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt, Janin Söder, Privatangestellte, geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg.

Nach der Bildung des Versammlungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt die Vorsitzende folgendes fest:

- I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Versammlungsvorstand und dem unterzeichneten Notar unterschrieben. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde nach "ne varietur" Paraphierung beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.
- II. Die Vorsitzende stellt fest, dass das gesamte Gesellschaftskapital von der Gesellschaft vertreten ist und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig beraten.
 - III. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:
 - 1. Änderung des Gesellschaftssitzes Aktueller Gesellschaftssitz:
 - 2, rue Heinrich Heine
 - L-1720 Luxembourg

Neuer Gesellschaftssitz

1c, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

2. Änderung des Artikels 2 Satz 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 2 Satz 1:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Neuer Artikel 2 Satz 1:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.

3. Änderung des Artikels 21 Paragraph 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 21 Paragraph 1:

Art. 21. Depotbank. In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft einen Depotbankvertrag mit der HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., einer Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor (<<Depotbank>>) abschließen.

Neuer Artikel 21 Paragraph 1:

Art. 21. Depotbank. In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft einen Depotbankvertrag mit einer Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor bzw. mit einem in einem anderen Mitgliedsstaat der Europäischen Union zugelassenen Kreditinstituts im Sinne von Artikel 30 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, welches die Tätigkeit in Luxemburg sowohl über eine Niederlassung als auch im Wege des Dienstleistungsverkehrs ausüben darf, ("Depotbank") abschließen.



Nach Beratung fasst die Versammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 2 Satz 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 21 Paragraph 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 21. Depotbank. In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft einen Depotbankvertrag mit einer Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor bzw. mit einem in einem anderen Mitgliedsstaat der Europäischen Union zugelassenen Kreditinstituts im Sinne von Artikel 30 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, welches die Tätigkeit in Luxemburg sowohl über eine Niederlassung als auch im Wege des Dienstleistungsverkehrs ausüben darf, ("Depotbank") abschließen.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. MARINGER, J. SÖDER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4556. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 24. Februar 2014.

Référence de publication: 2014027926/77.

(140034173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

TenTwentyFour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 178.420.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société TENTWENTYFOUR S.à R.L. tenue le 14 Februar 2014 au siège social, 9, avenue des Hauts-Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette

1. Cession de parts

En date du 12 février 2014, Monsieur Thierry DEGELING, né à Luxembourg le 05 décembre 1988, demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 2B, rue Wurth-Paquet, propriétaire de 140 (cent quarante) parts sociales dans la Société, a déclaré céder 40 (quarante) parts sociales à Monsieur David RAISON, né à Luxembourg le 18 août 1983, demeurant à L-2215 Luxembourg, 10, rue de Neuerburg, ainsi que de céder 100 (cent) parts sociales à Monsieur Tom THEISEN, né à Luxembourg le 23 mars 1988, demeurant à L-1461 Luxembourg, 15, rue d'Eich.

2. Démission

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Thierry DEGELING, prénommé, de son poste de gérant administratif de la société.

3. Acceptation

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer au poste de gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur David RAISON, prénommé.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Monsieur David RAISON	180 parts sociales
Monsieur Tom THEISEN	120 parts sociales
Monsieur Thierry DEGELING	0 parts sociales
TOTAL:	300 parts sociales

approuvé par la signature des associés.



David RAISON / Tom THEISEN / Thierry DEGELING
10, rue de Neuerburg / 15, rue d'Eich / 2B, rue Wurth-Paquet
L-2215 Luxembourg / L-1461 Luxembourg / L-4350 Esch-sur-Alzette
180 parts sociales / 120 parts sociales / cédant de 140 parts sociales

Référence de publication: 2014028176/31.

(140033142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.943.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before us Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

acting as a representative of the general partner of the Company, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B172.943,

pursuant to resolutions of the board of managers of the general partner of the Company acting in its own name and as general partner of the Company taken on 20 December 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the general partner of the Company pursuant to the Resolutions, requested the undersigned notary to record the following statements:

- 1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 November 2012 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 3049 on 18 December 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 19 February 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 926 on 18 April 2013, as rectified pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 19 December 2013, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.
- 2. Article 6 paragraph 9 of the Articles reads as follows: "Persons may only hold one of the sub-class of Class A Shares as follows:
 - (a) any person who is, or becomes, an Eligible Person may only hold Class A1 Shares;
 - (b) any Permitted Transferee of a person referred to in item (a) may only hold Class A1 Shares; and
- (c) any other person who holds Class A Shares (including any Triton Party (other than an Industrial Advisor who is also a Triton Party) which acquires Class A Shares in accordance with the compulsory transfer provisions of the Shareholders Agreement may only hold Class A2 Shares."
- 3. Article 6 paragraph 10 of the Articles reads as follows: "If any Class A Shares are to be Transferred such that the Transferee of such Class A Shares would be required under this article 6 to hold a different sub-class of Class A Shares, upon the Class A Shares of such sub-class being Transferred, such Class A Shares of such sub-class shall as a result of the transfer be automatically converted into Class A Shares of the other sub-class, i.e. as Class A1 Shares or Class A2 Shares, as the case may be. The Company shall subsequently periodically record (with such recording to occur not less than once in every quarter) in notarial form the conversion of Class A1 Shares into Class A2 Shares or Class A2 Shares into Class A1 Shares and the Manager or an appointee of the Manager is authorised and empowered to see to any requisite formalities in relation with the registration in the share register of the Company and any recording in a notarial deed acknowledging any such conversion including, without limitation, any amendment which need to be made to these Articles of Incorporation."
- 4. 929,970 (nine hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy) limited shares of sub-class A2 of the Company have been transferred to Eligible Persons (as defined in the Articles) and were subsequently automatically converted into 929,970 (nine hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy) limited shares of sub-class A1 of the Company on the dates of their respective transfers to such Eligible Persons.
- 5. The above mentioned transfers and conversions were recorded in the share register of the Company, a copy of the relevant pages of such share register showing evidence of such transfers and such conversions having been provided to the undersigned notary. Said copy of the relevant pages of the share register of the Company, after having been initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.



- 6. As a consequence of the transfers and conversions referred to under item 4. above, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:
- "Art. 5. Issued Capital. The share capital of the Company is set at thirty-five thousand and one euro (EUR 35,001-), divided into three million five hundred thousand (3,500,000) limited shares of class A (the "Class A Shares"), with such Class A Shares being further sub-divided into two sub-classes consisting of nine hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy (929,970) limited shares of sub-class A1 (the "Class A1 Shares") and two million five hundred seventy thousand thirty (2,570,030) limited shares of sub-class A2 (the "Class A2 Shares") and one hundred (100) unlimited shares of class B (the "Class B Shares"). Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre, par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

a comparu

Maître Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-.F Kennedy, L-1855 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du gérant commandité de la Société, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172943 (la Société),

en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société agissant en son nom et en tant que gérant commandité de la Société prises en date du 20 décembre 2013 (les Résolutions).

Un exemplaire des minutes des Résolutions, paraphé ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps que ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire, représentant le gérant commandité de la Société en vertu des Résolutions, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1. Que la Société a été constituée le 20 novembre 2012 suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3049 du 18 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 février 2013 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 926 du 18 avril 2013, tel que rectifié le 19 December 2013 par un acte de Maître Henri Hellinckx, susnommé, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.
 - 2. Que le paragraphe 9 de l'article 6 des Statuts est libellé comme suit:

«Toute personne ne peut détenir qu'une seule des sous-catégories d'Actions de Catégorie A, et ce dans les conditions suivantes:

- (a) toute personne qui est ou qui devient une Personne Eligible ne peut détenir que des Actions de Catégorie A1;
- (b) tout Cessionnaire Autorisé d'une personne mentionnée au point (a) ci-dessus ne peut détenir que des Actions de Catégorie A1; et
- (c) toute autre personne qui détient des Actions de Catégorie A (y inclus une Partie Triton (autre qu'un Conseiller Industriel qui est aussi une Partie Triton) et qui acquiert des Actions de Catégorie A conformément aux modalités de transfert obligatoires contenues dans le Pacte d'Actionnaires ne peut détenir que des Actions de Catégorie A2.»
 - 3. Que le paragraphe 10 de l'article 6 des Statuts est libellé comme suit:

«Si des Actions de Catégorie A doivent être Cédées de sorte que le Cessionnaire desdites Actions de Catégorie A devrait, en vertu du présent article 6, détenir une sous-catégorie différente d'Actions de Catégorie A une fois les Actions de Catégorie A de ladite sous-catégorie Cédées, alors lesdites Actions de Catégorie A de ladite sous-catégorie seront en conséquence du transfert automatiquement converties en Actions de Catégorie A de l'autre sous-catégorie, c'est-à-dire en Actions de Catégorie A1 ou Actions de Catégorie A2, selon le cas. La Société devra subséquemment constater régulièrement (une telle constatation devant avoir lieu au moins une fois par trimestre) au moyen d'un acte notarié la conversion des Actions de Catégorie A1 en Actions de Catégorie A2 ou les Actions de Catégorie A2 en Actions de Catégorie A1 et le Gérant ou toute autre personne désignée par le Gérant sera autorisé et disposera des pouvoirs



nécessaires pour procéder à toutes les formalités relatives à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société ainsi qu'à la constatation par acte notarié de ladite conversion, y compris toute modification consécutive devant être faite aux présents Statuts.»

- 4. Que 929.970 (neuf cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix) actions commanditaires de sous-catégorie A2 de la Société ont été transférées aux Personnes Eligibles (telles que définies dans les Statuts) et ont été consécutivement automatiquement converties en 929.970 (neuf cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix) actions commanditaires de sous-catégorie A1 de la Société aux dates de transfert respectives aux dites Personnes Eligibles.
- 5. Les transferts et conversions susmentionnés ont été inscrits dans le registre d'actionnaires de la Société, une copie des pages correspondantes du registre d'actionnaires attestant des transferts et conversions ayant été produite au notaire instrumentaire. Ladite copie des pages correspondantes du registre d'actionnaires de la Société, après paraphe ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.
- 6. En conséquence des transferts et conversions mentionnés au point 4. ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'être désormais libellé comme suit:
- " Art. 5. Capital Emis. «Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille un Euros (35.001 EUR) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions commanditaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») ces mêmes Actions de Catégorie A étant sous-divisées en deux sous-catégories constituées de neuf cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix (929.970) actions commanditaires de sous-catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»), deux millions cinq cent soixante-dix mille trente (2.570.030) actions commanditaires de sous-catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2») et cent (100) actions de commandité de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent) chacune et totalement libérées»;

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1,300.-).

Dont acte, passé, date des présentes, au Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Lamaud, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17374. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014028181/145.

(140033933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

1 Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 16, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 157.184.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société à responsabilité limitée 1 Vision S.à r.l., sous seing privé, avec siège social à L-5555 Remich, 16, place du Marché, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.184, en date du 06 février 2014:

- que Monsieur Daniel FRERES a démissionné de son poste de gérant administratif;
- que Monsieur Joe SCHMITZ est nommé gérant unique de la société, lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Echternach, le 18 février 2014.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2014028231/17.

(140033418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



WW+ architektur & management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 90.585.

hiermit teilen wir mit, dass sich die Berufsadresse der Teilhaber und Geschäftsführer der o.g. Firma, Wagner Jean-Luc und Weber Jörg geändert hat und seit dem 02.09.2013 wie folgt lautet:

53, Rue de l'Usine

L-4340 Esch/Alzette

Esch-sur-Alzette, den 21.02.2014.

Référence de publication: 2014028225/12.

(140033697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Société Civile IMMOLAQ, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3364 Leudelange, 50, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg E 1.772.

L'an deux mil quatorze, le trois février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE QUIRTEN, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 50, rue de la Poudrerie, ici représentée par Monsieur Jean Lucien Robert Steinhäuser, directeur de sociétés, demeurant à Elvange, en sa qualité de gérant et en vertu d'une procuration sous seing privée du 30 janvier 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. - Monsieur Edouard Lamesch, docteur en médecine vétérinaire, né le 20 mars 1941 à Béreldange, demeurant à L-7570 Mersch, 61, rue Nicolas Welter.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. - Que les comparants sont les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOLAQ, une société civile immobilière, avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 1772, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 1989, publié en 1989 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371.

Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 24 décembre 2001, publié le 7 mai 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704.

2. - Qu'ils ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3895 Foetz, rue de l'Industrie à L-3364 Leudelange, 50, rue de la Poudrerie, de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché par décision de l'assemblée générale des associés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents Euros (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. L. R. Steinhäuser, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2014. Relation: LAC/2014/5513. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014028138/42.

(140034165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Silver Oryx B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 132.941.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 18 février 2014, d'accepter la démission de Salem Khamis Saeed Khamis ALDARMAKI (erronément désigné AL DARMAKI dans l'acte de nomination) en tant que gérant de la Société avec effet au 18 février 2014.

L'associé unique de la Société a décidé d'élire, en date du 18 février 2014, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Mohamed Mahash Saeed Salem ALHAMELI, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis; et
- Mohamed Ahmed Darwish Karam ALQUBAISI, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mohamed Mahash Saeed Salem ALHAMELI,
- Mohamed Ahmed Darwish Karam ALQUBAISI,
- Marcus Jacobus DIJKERMAN,
- Robert Van't HOEFT,
- Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Silver Oryx B 2007 S.à r.l.

Référence de publication: 2014028135/25.

(140034171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 17 février 2014, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises à ERNST & YOUNG, avec siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014028131/13.

(140033808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 130.014,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 février 2014

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Mitchell S. Presser en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2014,
- de nommer Monsieur Stephan Kessel, né le 13 novembre 1953 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 30, Salinenstrasse, 30952 Ronnenberg, Allemagne, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028123/16.

(140033378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Senior Assist International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.943.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte documentant l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Senior Assist International S. à r.l., ayant son siège social sis au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.943 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2013 (numéro 733/13 du répertoire de Me Kesseler), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013, sous la relation EAC/2013/4562, publié au Mémorial C numéro 1561 du 1 er juillet 2013 (ci-après l'«Acte»),

une erreur s'est immiscée dans la partie «Souscription et libération» du prédit Acte du 27 mars 2013 dans le nombre de parts apportées de la société de droit belge Senior Assist SA ayant son siège social Limalaan 18, B-1020 Bruxelles.

Ainsi, il y a lieu de rectifier la souscription et libération des nouvelles parts sociales dans l'Acte comme suit:

- (a) soixante-quatorze millions sept cents trente-sept mille quatre cent soixante-treize (74.737.473) nouvelles parts sociales (et donc pas 74.373.473 nouvelles parts sociales, comme indiqué par erreur matérielle dans l'acte du 27 mars 2013) ont été souscrit et libéré intégralement par la société Luxembourgeoise Milfix S.à.r.l. précitée et représentée comme dit ci-avant par l'apport en nature de 874 actions au nom de la société Milfix S.à.r.l., de la société anonyme de droit belge Senior Assist SA ayant son siège social Limalaan 18, B-1020 Bruxelles au capital de EUR 28.648.410,-;
- (b) soixante-trois millions cent-sept mille huit cent quarante-trois (63.107.843) nouvelles parts sociales ont été souscrit et libéré intégralement par la société Luxembourgeoise Milfix S.à.r.l. précitée et représentée comme dit ci-avant par l'apport en nature de de 738 certificats au nom de la société Luxembourgeoise Milfix S.à.r.l., de la Stichting de droit néerlandais Stichting Administratiekantoor Senior Assist ayant son siège social aux Pays-Bas 6222 PH Maastricht, Kruis-donk 66.

Par ailleurs, il y a lieu de lire «1. L'apport par la comparante souscriptrice de 874 actions de la société anonyme de droit belge Senior Assist SA et de 738 certificats de la Stichting de droit néerlandais Stichting Administratiekantoor Senior Assist s'insère dans le cadre de l'internationalisation du groupe.» au lieu du passage suivant de l'Acte: «1. L'apport par la comparante souscriptrice de 827 actions de la société anonyme de droit belge Senior Assist SA et de 738 certificats de la Stichting de droit néerlandais Stichting Administratiekantoor Senior Assist s'insère dans le cadre de l'internationalisation du groupe.» comme indiqué par erreur matérielle dans l'acte du 27 mars 2013.

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17325. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014028129/41.

(140033974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Roadshow a.s.b.l., Association sans but lucratif, (anc. Roadshow a.s.b.l.).

Siège social: L-5950 Itzig, 31, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg F 9.421.

Folgende Beschluss ass an der Versammlung vum 11 Februar festgehaalen. Artikel 2 vun den Statuten gin wei folgt geännert:

Art.2. Le siège social de Roadshow se trouve actuellement à ITZIG, 31 rue de Bonnevoie, L-5950 ITZIG. Il est transférable à toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg.

Jerry Andre.

Référence de publication: 2014028114/13.

(140033607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Rexel RE, Rexel RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.081.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration en date du 2 septembre 2013

Remplace et complète publication L130180497 du 22/10/2013

1. Changement de Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme Mme Catherine Guillouard Présidente du Conseil à la place de M. Jean-François Deiss, démissionnaire de son poste de président.

2. Désignation de la société de gestion d'entreprises de réassurance

Le Conseil d'Administration prend note que la société de gestion d'entreprises de réassurance, MARSH MANAGE-MENT SERVICES LUXEMBOURG SA, est dûment représentée par M. Claude Weber, demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et agissant en sa qualité de dirigeant d'entreprises de réassurance.

3. Délégation journalière

Le Conseil d'Administration prend note que la délégation de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion est donnée à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., dûment représentée par M. Claude Weber, agissant en sa qualité de représentant permanent de MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014028109/24.

(140034195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.682.

Extrait de procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, 534 rue de Neudorf, le jeudi 20 février 2014

6. Nouvel Administrateur:

Le Conseil coopte comme administrateur, à effet immédiat, M. Vincent CAILLAT, demeurant professionnellement à: Rue Sadi Carnot CS 00001

F-59790 Ronchin

Son mandat sera ratifié lors de la plus prochaine Assemblée Générale et prendra fin à l'issue de celle-ci.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014028226/16.

(140033357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

REDCOR Reaseguros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 153.252.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 février 2014

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Georges MICHELENA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée renouvelle le mandat de la société KPMG Luxembourg S.à.r.l. RCS B149.133 en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014028106/14.

(140033826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Spimelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole. R.C.S. Luxembourg B 108.285.

Extrait du conseil d'administration du 20/02/2014

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 20/02/2014 que le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Benvindo Mendes,

administrateur et administrateur délégué, avec pouvoir de signature individuelle

demeurant à L - 3460 Dudelange, 25, rue de l'Eau;

Son mandat ayant été reconduit pour une durée indéterminée

- Monsieur Vincenzo Fabi Cannella

administrateur, et administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle pour les opérations inférieures à EUR 25.000,-

demeurant à I - 63036 Spinetoli, (AP), 113, Via de Gasperi Alcide, (Italie).

- Monsieur Michel Pires.

Administrateur,

demeurant à L-4662 Differdange, 13, boulevard Roosevelt.

Pour extrait conforme

Benvindo Mendes / Michel Pires/ Vincenzo Fabi Cannella

Référence de publication: 2014028140/23.

(140033862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Klenis Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.861.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société KLENTS INVESTMENT S.A. (RCS B100861) dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B Boulevard Royal a été dénoncé le 23 décembre 2009;

Le jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2014030819/16.

(140034032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Parapharmacie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.439.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI ^e Chambre, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Parapharmacie S.à r.l., dont le siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar a été dénoncé le 27 septembre 2010.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2014030821/15.

(140034049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nominer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1 er janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wheels S.à r.l. Signature Un Mandataire

Référence de publication: 2014028216/15.

(140033737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 45.891.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholder of "VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.", a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office located at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 45891 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Marthe THYES-WALCH, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 7, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 58 of February 10, 1994,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1505 of August 4, 2009.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The Board of the Meeting (the "Board") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the shareholder present or represented and the number of is shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder or their proxyholder, as well as the proxy of the represented shareholders, shall be initialed "ne varietur" by the board of the Meeting and the officiating notary;
- II. That it appears from the attendance list, which shall remain attached to the present minutes to be filed therewith with the registration authorities, that 3.120.000 (three million one hundred twenty thousand) shares, without par value, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Meeting;
- III. That the shareholder of the Company being present or represented and declaring that they had due notice and received knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary;
- IV. That the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda as follows:

Agenda

- 1. Change the Company's financial year closing date, from June 30 th to December 31 st and consequently adapt Article 16 of the Articles of Incorporation;
 - 2. Fix the closing year for the year 2013 on December 31 st 2013;



- 3. Change the date of the annual general meeting of shareholders from the second Wednesday of the month of December at 11.00 to the second Wednesday of the month of June at 11.00 and consequently adapt the Article 7.3 of the Articles of Incorporation;
 - 4. Miscellaneous.

After having duly considered the items of the Agenda, the Meeting, unanimously, took the following resolutions and requested the officiating notary to state as follows:

First resolution

The Meeting resolved to change the Company's financial year closing date, from June 30 th to December 31 st and consequently adapt Article 16 of the Articles of Incorporation as follow:

"Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Second resolution

The Meeting resolved that the accounting year 2013 shall begin on 1 st of June 2013 and shall terminate on 31 st of December 2013.

Third resolution

The Meeting resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders from the second Wednesday of the month of December at 11.00 to the second Wednesday of the month of June at 11.00 and consequently adapt the Article 7.3 of the Articles of Incorporation as follow:

" Art. 7.3. "L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin, à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status

Suit la version en langue française du texte qui précède:

and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") de "VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45891 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 58 du 10 février 1994,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifies à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1505 du 4 août 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.



L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg. 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée (le "Bureau") ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par l'actionnaire, sont renseignés sur une liste de présence; laquelle liste, signée par l'actionnaire ou par son mandataire, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté seront paraphées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire instrumentant;
- II. Il ressort de la liste de présence, qui restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, que trois millions cent-vingt mille (3.120.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée;
- III. L'actionnaire de la Société déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage;
- IV. La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Changement de la date de clôture de l'exercice social de la société du 20 juin au 31 décembre et adapter en conséquence l'article 16 des statuts de la Société;
 - 2. Fixer la date de clôture de l'année 2013 au 31 décembre 2013;
- 3. Changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du deuxième mercredi du mois de décembre à 11h00 au deuxième mercredi du mois de juin et adapter en conséquence l'article 7.3 des statuts de la Société;
 - 4 Divers

Après avoir dûment considéré tous les points à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes et a requis le notaire instrumentant de bien vouloir constater ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 juin au 31 décembre et adapter l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé que l'année sociale 2013 se débutera le 1 er juillet 2013 et clôtura le 31 décembre 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires deuxième mercredi du mois de décembre à 11.00 heures au deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures et adapter en conséquence l'article 7.3 des statuts de la Société, comme suit:

" Art. 7.3. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin, à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée:

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014028208/147.

(140033972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 129.320.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 février 2014 que:

Monsieur Cristian Cordella a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et demeurant professionnellement 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, a été élue administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014028228/15.

(140034048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Webster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 184.679.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume;
- 2. EXCELIANCE SA, société anonyme, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 83.412, représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO, pré-qualifié.

Lesquelles parties comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).
 - Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «Webster S.A.».
 - Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 5. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société a pour objet d'employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèle...

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.



La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

- **Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.
- **Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.



Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jour du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

- **Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

- Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.
- Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).



Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes pré-qualifiées, présentes ou représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire intégralement les mille (1.000) actions comme suit:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, pré-qualifié,

neuf cent quatre vingt dix actions	990
- EXCELIANCE SA, pré-qualifiée,	
dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées par les comparants par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-qualifiées, présentes ou représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), demeurant profession-nellement à L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume;
- Maître Jean-Marc ASSA, avocat, né le 28 mars 1974 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains;
- Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, née le 10 avril 1974 à Francfort-Sur-Le-Main (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue J-P Brasseur.
- 3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
 - La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.
 - 5. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, société anonyme, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 83.527.
- 6. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
 - 7. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BEGGIATO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2014. Relation: DIE/2014/773. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Diekirch, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014028215/255.

(140033485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Computer Technology International Business (C.T.I.B.) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.796.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme COMPUTER TECHNOLOGY INTERNATIONAL BUSINESS (C.T.I.B.) SA. dont le siège social à L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie a été dénoncé le 10 septembre 2008.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Me Laurélia STEINMETZ Le liquidateur

Référence de publication: 2014030811/16.

(140034033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Infocadre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.862.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI ^e Chambre, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INFOCADRE S.à.r.I (RC B 101862) dont le siège social à L-1233 Luxembourg, 13 rue Jean Bertholet a été dénoncé le 25 mai 2005.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Maître Laurélia STEINMETZ Le liquidateur

Référence de publication: 2014030816/15.

(140034040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Juladatigo's International, Société Anonyme.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 36B, An der Deckt.

R.C.S. Luxembourg B 140.215.

Je soussignée, Justine Mimbe Mimbe, démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de la société Juladatigo's International SA, anciennement GASTROSPORTLUX'S CONSULTANCE SA, établie et ayant son siège social à L-9841 Wahlhausen, 36B, An der Deckt, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.215.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Madame Justine Mimbe Mimbe.

Référence de publication: 2014030818/12.

(140034001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

ATMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ATMI S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014030898/11.

(140034432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Armat Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.456.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014030891/10.

(140034750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.828.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Virginie Janssens, employée de KBC Asset Management S.A., demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, (le "Mandataire"),

agissant selon une autorisation spéciale du conseil d'administration de la Société, conformément à une résolution du 15 janvier 2014.

Ladite résolution restera, après avoir signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Mandataire déclare et demande au notaire ce qui suit:

- I. FUND PARTNERS, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 86.828, a été constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 692 du 4 mai 2002, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 317 du 11 avril 2005.
- II. Le Mandataire prie le notaire d'acter que conformément à l'article 181(6) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, (la "Loi de 2010"), la liquidation du dernier compartiment de la Société entraîne la liquidation de la Société;
- III. Le Mandataire prie le notaire de constater que, étant donné que le dernier compartiment Kredyt Bank Variable Participation 1 de la Société a été liquidé en date du 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration décide à cette même date d'approuver la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- IV. Au vu des considérations susmentionnées aux points II et III, le Mandataire, pour le compte du conseil d'administration, demande au notaire de constater la dissolution de la Société;
- V. Le notaire soussigné attire l'attention du Mandataire sur le fait que, compte tenu de l'absence ou de nomination formelle d'un liquidateur, le conseil d'administration pourra être considéré comme liquidateur vis-à-vis des tiers, (conformément à l'article 143 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée).
- VI. Les livres sociétaires et les comptes de la Société seront gardés pour une période de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le Mandataire soussigné a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. JANSSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2764. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014031092/44.

(140034145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Bebono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.555.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2014

L'assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution 1:

Le siège social de la société est transféré à l'intérieur de la Commune de Sanem.

Résolution 2:

L'adresse du siège social est fixée à L-4440 Soleuvre, 125 A, rue d'Esch.

Résolution 3:

Le conseil d'administration comprendra deux classes d'administrateurs; les administrateurs de la classe A et les administrateurs de la classe B.

Résolution 4:

Est nommé administrateur de la class A et administrateur-délégué:

Monsieur Frank Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

Sont nommés administrateurs de la classe B:

Madame Edith Bernard-Boss, restauratrice, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

Madame Lynn Bernard, étudiante, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

Monsieur David Bernard, étudiant, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

Résolution 5:

Les pouvoirs des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont fixés comme suit:

Pour les administrateurs de la classe A et/ou l'administrateur-délégué:

Les administrateurs de la classe A et/ou l'administrateur-délégué ont les pouvoirs les plus étendus pour représenter et/ou engager valablement la société en toutes circonstances. Ils ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et/ou de disposition y compris les pouvoirs d'ouvrir et de clôturer des comptes en banque et ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèque.

Les administrateurs de la classe A et/ou l'administrateur-délégué sont autorisés à négocier et signer seul tout contrat ou convention en vue d'engager valablement la société par leurs signatures individuelles.

Les administrateurs de la classe A et/ou l'administrateur-délégué ont également le pouvoir pour acquérir et/ou à aliéner des biens mobiliers ou immobiliers, corporels, incorporels, financiers ou dérivés.

Les administrateurs de la classe A et/ou l'administrateur-délégué peuvent nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir, délégués ou mandataires quelconques. Ils peuvent leur conférer les pouvoirs qu'ls jugeront nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Pour les administrateurs de la classe B:

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée et représentée par les signatures conjointes des trois administrateurs de la classe B.

Soleuvre, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014030918/43.

(140034528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Bokx Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 119.323.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2014030911/11.

(140034393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

BO & MIAN Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 145.975.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014030926/10.

(140034957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Bossok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 16, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.303.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014030928/10.

(140034571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014030930/10.

(140034947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Cabinet Erman, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.697.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014030935/10.

(140034487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Danske Invest Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.945.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 février 2014.

Pour: DANSKE INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014031649/14.

(140035630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Davex Private S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.049.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Pour: DAVEX PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014031650/15.

(140035606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Daltrey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.335.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Pour: DALTREY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2014031648/15.

(140035497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Diamond Coinvestment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.643.

Les statuts coordonnés au 24 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014031641/11.

(140035425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Illivama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 179.323.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

ILLIVAMA S.à r.l. Geert DIRKX Gérant unique

Référence de publication: 2014031772/13.

(140035107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Camoplast Solideal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMOPLAST SOLIDEAL HOLDING S.A.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2014031616/12.

(140035191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Bordeso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.346.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2014.

Bordeso Holding S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014031594/14.

(140035715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

A D Vivre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031517/9.

(140035534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Aximo IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031564/9.

(140035503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck